

# Les autorités publiques et l'enseignement dans les petites écoles<sup>1</sup> (le cas du duché de Brabant, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle)

Eddy Put

Les petites écoles de l'Ancien Régime n'étaient pas contrôlées ni uniformisées par un État centralisateur, ce qui aboutit à une situation extrêmement hétérogène : le taux de scolarisation, les programmes d'enseignement, la rémunération des enseignants étaient dès lors des données très variables. Sur la base d'une image générale des petites écoles sous l'Ancien Régime dans le duché de Brabant, je voudrais aborder dans cet article la question du cadre institutionnel et de la place dans la société de l'enseignement primaire en examinant les influences respectives de l'Église et de l'État, des autorités locales et des autorités centrales. Il va de soi que cette problématique s'inscrit dans le cadre de la sécularisation et de la formation de l'État moderne<sup>2</sup>.

## 1. Le réseau scolaire

Les rapports de visites décanales permettent de se faire une idée assez précise du développement des écoles dans les campagnes. Une étude

---

<sup>1</sup> Ce texte reprend en partie les idées développées dans E. PUT, *De cleyne schoolen. Het volksonderwijs in het hertogdom Brabant tussen Katholieke Reformatie en Verlichting (einde 16de eeuw - 1795)*, Louvain, 1990 (Symbolae Facultatis Litterarum et Philosophiae Lovaniensis, Series B, 7) et E. PUT, *L'enseignement primaire et secondaire, dans La Belgique espagnole et la principauté de Liège (1585-1715)*, éd. P. JANSSENS, t. 2, Bruxelles, 2006, p. 71-83. Pour le contexte international, voir entre autres : D. JULIA, R. CHARTIER et M.-M. COMPÈRE, *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, 1976; B. GROSPERRIN, *Les petites écoles sous l'ancien régime*, Rennes, 1984; E.P. De Booy, *De Weldaet der scholen. Het plattelandsonderwijs in de provincie Utrecht van 1580 tot het begin der 19de eeuw et Kweekhoven der wijsheid. Basis- en vervolgonderwijs in de steden der provincie Utrecht van 1580 tot het begin der 19de eeuw*, Utrecht, 1977 et 1980 (Stichtse Historische Reeks, t. 3 et 5).

<sup>2</sup> L'article de H. DE RIDDER-SYMOENS, *La sécularisation de l'enseignement aux anciens Pays-Bas au moyen âge et à la Renaissance*, dans *Peasants & townsmen in medieval Europe : studia in honorem Adriaan Verhulst*, éd. J.-M. DUVOSQUEL et E. THOEN, Gand, 1995, p. 721-737, forme un bon point de comparaison.

détaillée sur le duché de Brabant nous apprend qu'à la fin de l'Ancien Régime presque toutes les paroisses avaient une école, souvent même dans les hameaux trop éloignés de l'église paroissiale. Cette situation confortable n'était pas évidente. Au cours des dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, la guerre avait provoqué d'énormes ravages dans le réseau scolaire, déjà largement développé avant la révolte des Pays-Bas. Un redressement intervint très rapidement pendant la trêve de Douze Ans (1609-1621). Si le réseau des écoles était assez dense, il s'avéra aussi très fragile et éphémère. L'état de guerre continué avec son cortège de cantonnements et de contributions de guerre, ainsi que la grande mortalité infantile, due à de nombreuses épidémies de peste, entraînèrent à plusieurs reprises la fermeture des écoles dans de nombreux villages, parfois pendant des années. Seuls les centres ruraux de quelque importance réussirent à maintenir une offre d'enseignement plus ou moins permanente.

La situation au XVIII<sup>e</sup> siècle est beaucoup plus stable. Le nombre des écoles augmente ; à certains endroits on crée des écoles séparées pour les filles ; la sécurité de la campagne et le nouveau réseau des grandes chaussées favorisent l'établissement de dizaines d'écoles privées jusque dans les plus petits villages. Il s'agit d'écoles françaises, mais aussi d'écoles néerlandophones avec en annexe un pensionnat. Les meilleurs maîtres d'écoles paroissiales ouvrent eux aussi des pensionnats, parfois avec des dizaines d'élèves internes. Les recensements de la population nous renseignent sur le succès éclatant de ces pensionnats publics et – au XVIII<sup>e</sup> siècle de plus en plus – privés. Le tableau dressé par Philippe Marchand pour le Nord de la France<sup>3</sup> correspond plus ou moins à la situation dans le duché de Brabant, où les pensionnats poussèrent comme des champignons dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

Dans les villes, certains établissements étaient dirigés par les autorités municipales ou paroissiales, mais la plupart des petites écoles – en tout cas dans les grands centres comme Bruxelles et Anvers – relevaient de l'initiative privée. Maîtres et maîtresses d'écoles y donnaient cours pour leur propre compte. Ils vivaient exclusivement de l'écolage

---

<sup>3</sup> Ph. MARCHAND, *Un modèle éducatif original à la veille de la Révolution : les maisons d'éducation particulières*, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 12, 1975, p. 549-567.

<sup>4</sup> E. PUT, *Kostscholen op het 18de-eeuwse platteland : rage of randverschijnsel ?*, dans *"Over het mooie en het nuttige" Bijdragen over de geschiedenis van onderwijs en opvoeding. Liber amicorum aangeboden aan Mark D'hoker*, éd. M. DEPAEPE, B. HENKENS, M. LEON, A. VAN GORP, Anvers-Apeldoorn, 2008, p. 59-69.

payé par les parents. Pour défendre leurs intérêts, ils se regroupaient souvent au sein d'une corporation. Celle-ci veillait à une juste répartition des enseignants et à une concurrence loyale. À Anvers, il y avait au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle un *numerus clausus* de quarante maîtres et de quarante maîtresses d'écoles. À la même époque, Bruxelles comptait environ vingt écoles de garçons et trente écoles de filles<sup>5</sup>.

En milieu urbain, la réglementation relative à l'enseignement prit la forme d'ordonnances édictées par la municipalité. Elles déterminaient entre autres la répartition des écoles, les conditions d'accès à la corporation, le montant de l'écolage, etc. Le pendant de la visite décanale était l'inspection de l'écolâtre. Cet ecclésiastique, en général un chanoine du chapitre local, s'occupait de la prestation du serment des enseignants et de l'inspection des écoles. L'offre d'enseignement était d'ordinaire beaucoup plus large en ville qu'à la campagne. Les écoles étaient non seulement plus différenciées sur le plan de la qualité et du coût, mais il existait aussi une série de dispositions spécifiques en matière d'instruction des pauvres. Il y avait des maisons des enfants trouvés, des écoles dominicales, des écoles des pauvres et des orphelinats, fondés souvent grâce à une fondation et placés sous le contrôle du Magistrat et des institutions communales et ecclésiastiques d'assistance publique. Signalons aussi les nombreuses écoles de dentellières. Les jeunes filles y apprenaient les rudiments de la fabrication de la dentelle. Dans le meilleur des cas, s'y ajoutait un apprentissage élémentaire de la lecture et de l'écriture, surtout dans les écoles tenues par des béguines et des religieuses<sup>6</sup>. L'apprentissage dans les métiers constituait un réseau tout à fait spécifique<sup>7</sup> de même que les pensionnats des filles tenus par des ursulines et autres religieuses<sup>8</sup>. Bref, les petites écoles proprement dites ne constituaient qu'une partie du paysage scolaire urbain.

---

<sup>5</sup> Voir E. PUT, *De cleyne schoolen*, p. 88-103 pour des données détaillées et pour les paragraphes suivants.

<sup>6</sup> M. DE VROEDE, *Religieuses et béguines enseignantes dans les Pays-Bas Méridionaux aux XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Louvain, 1996 (*Studia Paedagogica*, 20).

<sup>7</sup> Voir l'étude récente de B. DE MUNCK, *Technologies of learning. Apprenticeship in Antwerp from the 15th Century to the End of the Ancien Régime*, Turnhout, 2007 (*Studies in European Urban History*, 14).

<sup>8</sup> Ph. ANNAERT, *Les collèges au féminin : les Ursulines. Enseignement et vie consacrée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Namur, 1992 (*Vie consacrée*, 3) et H. BOUCKENOOGHE, *Meisjesopvoeding en sekseongelijkheid: het Gentse meisjesonderwijs tijdens het ancien régime*, Gand, 1998 (*Verhandelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, 23).

Les différences entre les villes sont manifestes. À Anvers, la qualité de l'enseignement s'est maintenue à un niveau élevé dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce à une réorganisation importante de la guilde des maîtres d'école, tandis qu'à Bruxelles la concurrence des maîtres illégaux a causé une baisse très nette de la qualité de l'enseignement.

## **2. Le personnel enseignant : profil d'un corps hétérogène<sup>9</sup>**

Les qualités didactiques et intellectuelles des maîtres d'école, leur formation et leur situation financière étaient extrêmement variables. Comme il n'existait ni législation centrale sur l'enseignement, ni formation spécifique destinée aux professeurs, cette situation n'est pas étonnante. À la ville comme à la campagne, plus d'un aventurier, après avoir essayé trente-six métiers, tenta sa chance dans l'enseignement. Il y a des exemples d'enseignants qui ne savaient pratiquement pas lire ni écrire. Cependant, il ne faut pas généraliser cette image. Dans les villages où le maître d'école était correctement payé, les candidats à la profession étaient tenus de répondre à certaines exigences. Ils se chargeaient même des cours de calcul et d'une langue étrangère. En échange, ils recevaient un salaire approprié. Les maîtres bien payés enseignaient pendant toute l'année. Dans beaucoup de petits villages, en revanche, la fonction de maître d'école n'était rien d'autre qu'une forme de travail saisonnier, une occupation pendant la période calme entre la Toussaint et Pâques. La qualité du maître d'école et l'enseignement dispensé étaient sans aucun doute à l'avenant.

Les maîtres d'écoles privées dans les villes ne recevaient pas de subvention et vivaient uniquement des rétributions scolaires. Ils travaillaient pour ainsi dire sur un marché libre, où la concurrence entre les enseignants faisait rage. Les tentatives entreprises par les autorités pour imposer un tarif fixe semblent n'avoir eu que peu d'effet. Les enseignants les plus compétents pouvaient se permettre de demander une rémunération plus élevée. Les maîtres qui avaient moins d'atouts devaient se contenter de demander une rétribution scolaire modeste et essayaient d'accroître quelque peu leurs revenus en attirant le plus d'élèves possible.

---

<sup>9</sup> E. PUT, *De cleyne schoolen*, p. 119-180.

Il est clair que ce système n'améliorait pas la qualité pédagogique de leur enseignement.

### 3. Les élèves<sup>10</sup>

Étant donné qu'il n'y avait pas d'obligation scolaire, seule une partie des enfants allaient à l'école. La plupart des calculs pour le Brabant, sur la base de rapports de visites décanales et de quelques enquêtes, suggèrent un taux de scolarisation entre 30 et 50 %. On a noté de fortes disparités. Dans les villages où l'habitat était dispersé, les enfants des hameaux étaient relativement peu nombreux à se rendre à l'école. Beaucoup de parents refusaient d'envoyer leurs enfants à l'école, invoquant la distance et les dangers de la route. D'autres préoccupations, d'ordre financier notamment, pouvaient aussi jouer. Les pauvres se trouvaient souvent dans l'incapacité de payer ne fût-ce que quelques sous par mois pour la rétribution scolaire. Dans certains villages, la table du Saint-Esprit essayait toutefois d'envoyer les enfants des indigents à l'école grâce à une politique de subvention active. Il est évident que dans la société rurale de l'Ancien Régime, les enfants se rendaient à l'école surtout pendant les mois d'hiver. La plupart des écoles se vidaient donc dès le retour du printemps. Pendant l'été, le maître d'école se retrouvait souvent seul, faute d'élèves. En hiver, par contre, il lui arrivait de devoir engager un assistant en raison de l'affluence.

Dans les grandes villes, la fréquentation scolaire était beaucoup moins soumise à ces fluctuations saisonnières, mais pour le reste elle présente à peu près le même schéma. Un recensement bruxellois en 1624 révèle d'importants écarts de taux de scolarisation entre quartiers pauvres et quartiers riches : les résultats vont de 16 à 86 %. Le réseau urbain était du reste caractérisé par des écoles séparées pour garçons et filles, tandis qu'à la campagne, elles étaient généralement mixtes<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> *Idem*, p. 231-260.

<sup>11</sup> Voir l'article de L. CEYSSENS, *Henri Calenus et l'enseignement primaire à Bruxelles (1624-1625)*, dans *Cahiers Bruxellois*, t. 11, 1966, p. 73-135.

#### 4. Les programmes d'enseignement<sup>12</sup>

La raison de la diversité des programmes des petites écoles est évidente. Les matières enseignées dépendaient directement des compétences de l'enseignant. Si celui-ci n'entendait rien aux chiffres, on pouvait difficilement s'attendre à ce qu'il apprenne le calcul à ses élèves. Précisons aussi que l'enseignement était individuel. Des enfants de tous âges et de tous niveaux étaient regroupés dans la même classe. Ils travaillaient individuellement et chacun venait à son tour réciter sa leçon devant le maître.

La lecture et l'écriture : tel était l'essentiel du programme des petites écoles. Les enfants apprenaient à lire selon la méthode synthétique, à l'aide d'un abécédaire. Quand, souvent après des années, les enfants avaient assimilé les rudiments, ils déchiffraient et lisaient des livres populaires et le catéchisme.

Ceux qui, à force d'exercices, réussissaient à maîtriser plus ou moins la lecture, pouvaient commencer à écrire. Ils dessinaient des lettres, puis des mots, des phrases et des vers que le maître leur dictait. Une ou deux fois par jour, ils devaient se présenter devant le maître pour faire contrôler leurs gribouillages. On peut se demander si, en fin de compte, beaucoup d'enfants arrivaient au stade de l'écriture. On connaît les taux d'analphabétisme : à la fin de l'ancien régime, 40 % des hommes et 60 % des femmes dans les Pays-Bas autrichiens étaient incapables d'écrire leur nom, et encore moins de rédiger eux-mêmes un texte, aussi simple fut-il<sup>13</sup>.

L'enseignement de la religion occupait une place importante, bien que son impact ne doive pas être surestimé. Beaucoup de curés considéraient que les maîtres d'école n'étaient pas suffisamment formés pour donner des cours de catéchisme. Ceux-ci se limitaient donc souvent à répéter les leçons que le curé donnait le samedi ou le dimanche, et auxquelles ils devaient d'ailleurs assister pour maintenir l'ordre parmi les élèves. D'autre part, l'enseignement était imprégné de religion : on récitait une prière avant et après la leçon, les textes proposés à la lecture avaient souvent un caractère religieux, etc.<sup>14</sup>

---

<sup>12</sup> E. PUT, *De cleyne schoolen*, p. 192-220,

<sup>13</sup> Voir J. RUWET et Y. WELLEMANS, *L'analphabétisme en Belgique (XVIIIème-XIXème siècles)*, Louvain, 1978 (Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Catholique de Louvain, t. 19, Section d'Histoire, t. 3).

<sup>14</sup> Voir entre autres O. HENRIVAUX, *La catéchèse dans le diocèse de Liège à l'époque moderne*, dans *Leodium*, t. 73, 1988, p. 25-50.

Le calcul enfin était principalement enseigné dans les écoles de la ville. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il devient de plus en plus important dans les programmes d'enseignement tels qu'ils furent établis dans les contrats des maîtres d'école ruraux<sup>15</sup>. Le latin avait disparu du programme des écoles de village au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Quand le réseau des écoles latines, dirigées surtout par des religieux, s'est relevé après 1585, la plupart des écoles latines à la campagne n'existaient plus. À certains endroits, une structure mixte subsista. Certains maîtres d'école, à la campagne comme dans les villes, préparaient leurs élèves au collège en leur enseignant les rudiments<sup>16</sup>.

## 5. Un ancrage local

La diversité constatée dans tous ces domaines s'explique par l'encastrement local de l'enseignement et la diversité institutionnelle de l'ancien régime. Les petites écoles de campagne étaient pour la plupart publiques. Le maître d'école, souvent le sacristain de la paroisse, était nommé par les autorités locales. Ce choix était du ressort de plusieurs autorités : le seigneur du village, son officier, les échevins, le curé, les marguilliers et les maîtres des pauvres, et ceci dans toutes sortes de combinaisons. Parfois, le seigneur nommait le maître d'école, le curé le sacristain, et comme les deux fonctions séparées n'étaient pas rentables, il fallait une certaine concertation. Parfois, les différents acteurs pouvaient nommer à tour de rôle. Il va de soi que cette formule a suscité beaucoup de frictions et de procès. Notamment au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où l'on constate une réaction de nombreux seigneurs de village qui pendant des décennies n'avaient pas montré beaucoup d'intérêt pour leur pouvoir de nomination, mais qui tout à coup se rendirent compte de son importance. Le rapport de visite décanal du doyenné de Lierre de 1792 indique que le seigneur du village avait le dernier mot dans la nomination du maître d'école dans la moitié des paroisses<sup>17</sup>.

Dans la pratique, les écoles avaient un caractère mi-religieux, mi-laïc. Si l'on a souvent insisté sur le caractère religieux des petites écoles, c'était parce que les autorités ecclésiastiques exerçaient un contrôle

---

<sup>15</sup> E. PUT, *De cleyne schoolen*, p. 215-217.

<sup>16</sup> Voir E. PUT, M. D'HOKER, J. VAN DER EYCKEN, J. VANHOUTTE e.a., *Latijnse scholen in de Zuidelijke Nederlanden (16<sup>de</sup>-18<sup>de</sup> eeuw)*, *Repertorium en archiefgids* (sous presse).

<sup>17</sup> Voir E. PUT, *De cleyne schoolen*, p. 34-49.

systématique. S'il n'existait pas encore une inspection par l'État, l'Église, en revanche, organisa à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle les visites décanales qui – dans le contexte de l'enseignement – avaient surtout pour but de veiller à l'orthodoxie et à la bonne conduite des maîtres d'école. La documentation disponible suggère que ce fut surtout le cas au XVII<sup>e</sup> siècle. Les doyens visitaient les écoles paroissiales, signalaient des abus aux autorités diocésaines et introduisaient les enseignants dans leur office. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce contrôle devint beaucoup plus lâche, parallèlement à la diminution de la fréquence des visites<sup>18</sup>.

Les grandes variations locales se manifestaient aussi dans le cadre urbain<sup>19</sup>. La procédure d'admission des maîtres d'école n'était pas du tout uniforme. Très souvent, le scénario était double. Aussi, les autorités civiles y intervenaient aussi bien que les instances ecclésiastiques. Là où il existait une guilde des maîtres d'école, son influence pouvait être très importante. La corporation anversoise était très puissante<sup>20</sup>, leurs confrères bruxellois étaient moins bien organisés, tandis qu'à Louvain et Malines, leur organisation semble avoir été limitée à une simple confrérie. L'influence des autorités urbaines se traduisait aussi dans les ordonnances qu'elles publiaient dans le domaine de l'enseignement primaire. Parfois, celles-ci constituaient de véritables lois scolaires, réglant les admissions, les heures scolaires, l'organisation interne de la guilde, etc. Somme toute, la diversité était très frappante. La coutume locale déterminait dans une large mesure les procédures, comme le remarqua le conseiller de Limpens en 1732: *La possession ou l'usage ancien sont de la plus grande considération. Aussi voions nous qu'il n'y a rien d'uniforme à cet égard dans les villes de ce pais*<sup>21</sup>.

L'autorité de l'Église et – en particulier l'influence des écolâtres – est difficile à juger. Les archives qu'ils ont laissées sont très inégales.

---

<sup>18</sup> Pour une étude globale, voir M. CLOET, N. BOSTYN et K. DE VREESE, *Repertorium van dekenale visitatieverslagen betreffende de Mechelse kerkprovincie (1559-1801)*, Louvain, 1989.

<sup>19</sup> Voir entre autres : A. UYTTEBROUCK, *Le rôle des autorités communales dans l'organisation de l'enseignement dans l'Ancien Régime*, dans *Het openbare initiatief van de gemeenten in België : Historische grondslagen*, Bruxelles, 1984, p. 577-596 (Pro Civitate, Historische uitgaven, Série in-8, t. 65).

<sup>20</sup> Voir C.B. Bourland, *The guild of St.-Ambrose, or schoolmasters' guild of Antwerp, 1529-1579*, Northampton, 1951 (Publications of the Department of History of Smith College, t. 36) et E. POFFÉ, *De gilde der Antwerpsche schoolmeesters van bij haar ontstaan tot aan hare afschaffing*, Anvers, 1895.

<sup>21</sup> Dans un mémoire du 11 décembre 1732 (Archives Générales du Royaume, *Conseil Privé Autrichien*, carton 1 099B).

Manifestement, ils ont perdu beaucoup de poids au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'action intentée par l'écolâtre namurois Ransonnet au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle fut très significative de ce point de vue. Dans le but de rétablir les privilèges de sa fonction par rapport au Magistrat, il correspondait avec plusieurs de ses confrères dans les Pays-Bas autrichiens. Les arguments rassemblés lui serviraient dans le mémoire détaillé qu'il envoya au gouvernement pour renforcer ses prétentions<sup>22</sup>. Le publiciste Malinois W.F.G. Verhoeven plaidait dans ses *Oordeelkundige Verhandelingen op de noodzaakelijkheid van het behouden der nederduytsche taele en de noodige hervormingen in de schoolen* (1780) pour une revalorisation de leur office et pour l'établissement d'un écolâtre central qui, sous la supervision du gouvernement, pourrait coordonner et contrôler les écolâtres dans tout le pays<sup>23</sup>.

## 6. Le basculement vers la modernité : l'intervention de l'État dans les Pays-Bas autrichiens<sup>24</sup>

Jusqu'au dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, les actions du gouvernement des Pays-Bas autrichiens se limitaient à la confirmation de règlements locaux. Si l'État intervenait, il cherchait à régler de manière *ad hoc*, sans jamais vouloir l'uniformiser, une éducation dont les formes étaient toujours très liées à la société d'ordres de l'Ancien Régime<sup>25</sup>.

Après la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773, l'intervention dans l'enseignement secondaire s'est accélérée. La

---

<sup>22</sup> Voir – entre autres – Ph. VAN DER HAEGHEN, *Notice sur les écoles dans quelques villes de Belgique antérieurement au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1872, p. 11-14.

<sup>23</sup> A. JACOB, *Willem Verhoeven over de volkstaal en het schoolwezen op den drempel van den Franschen tijd*, dans *Van Gansen - gedenkboek - , 1842-1942*, Anvers, s.d., p. 37-80.

<sup>24</sup> Voir pour le contexte: W. FRIJHOFF, *L'état et l'éducation (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle): une perspective globale*, dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, Rome, 1985, p. 99-116 (Collection de l'Ecole française de Rome, 82); H. ENGELBRECHT, *J.J. Felbiger und die Vereinheitlichung des Primarschulwesens in Österreich. Bemerkungen zur pädagogischen Schrift "Kern des Methodenbuchs, besonders für die Landschulmeister in kaiserlich-königlichen Staaten (1777)*, Vienne, 1979; M. DE VROEDE, *Het plan tot reorganisatie van het volksonderwijs in de Nederlanden onder Jozef II*, Bruxelles, 1999 (Studia, 79) et E. PUT, *Onbezonnen of onbegonnen werk ? De hervorming van het lager onderwijs in de Oostenrijkse Nederlanden (ca. 1770-1795)*, dans *Tweehonderd jaar onderwijs en de zorg van de Staat*, éd. P. BOEKHOLT, H. VAN CROMBRUGGE, N.L. DODDE et J. TYSENS, p. 49-59 (Jaarboek voor de geschiedenis van opvoeding en onderwijs, 2002).

<sup>25</sup> W. FRIJHOFF, *L'état et l'éducation*, p. 101.

Commission royale des Études, établie en 1777, ne s'est guère occupée des petites écoles. Quand elle reçut de Vienne un traité sur la réforme de l'enseignement primaire en Hongrie, le secrétaire nota : *Nos petites écoles ont certainement besoin de réforme. Les personnes sensées la désirent depuis longtemps, mais elle doit rouler sur des articles particuliers. Ce n'est pas dans les livres étrangers qu'on en peut puiser l'idée. Elle doit s'en exécuter d'après un plan fait sur les lieux, par des gens qui connaissent la source du mal, et les moyens d'y remédier*<sup>26</sup>. Cette citation laisse paraître une des raisons principales des malentendus entre Vienne et Bruxelles, et ceci au-delà du seul domaine de la réforme de l'enseignement. Marie-Thérèse et après elle Joseph II ont insisté sur l'introduction dans les Pays-Bas de l'*Allgemeine Schulordnung* de 1774 et surtout sur la création d'écoles normales<sup>27</sup>. À Bruxelles au contraire, il y avait une tendance assez forte à chercher une solution *nationale* pour l'enseignement dans les petites écoles. Jean Des Roches, homme à tout faire de la Commission royale des Études, a signalé que Joseph II lors d'un entretien à Vienne s'était plaint des habitants des Pays-Bas autrichiens *qui croyaient qu'il n'y avait rien de bon que chez eux, et que ce qu'on avait trouvé ailleurs ne pouvait être raisonnable*<sup>28</sup>.

Il y a eu quelques réalisations modestes dans les années '80. À Bruxelles, l'écolâtrie fut en partie sécularisée, quand en 1780 Jean Des Roches, un laïc, et l'abbé Beaurepaire, préfet du collège thérésien à Bruxelles, furent nommés dans cette fonction. Ils ont introduit quelques réformes dans les écoles primaires de la capitale. Le Conseil privé soutenait ces plans limités, qui pourtant ne faisaient pas partie du « master plan » autrichien : *Une disposition pour les écoles de cette ville, loin de contraster avec le plan général, ne peut que présenter un véhicule qui y*

<sup>26</sup> Cité par E. Put, *De cleyne schoolen*, p. 60.

<sup>27</sup> La littérature sur le sujet est abondante. Voir M. VAN HAMME, *Un projet d'école normale principale à Bruxelles à la fin de l'Ancien Régime*, dans *Le Folklore Brabançon*, t. 141, 1959, p. 5-28 ; A. SPRUNCK, *Le séminaire général de Louvain et le séminaire filial de Luxembourg. Les écoles normales sous Joseph II*, dans *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. 70, 1949, p. 281-319 et *Le département des écoles normales et l'enseignement primaire dans le duché de Luxembourg sous Joseph II*, dans *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. 71, 1950, p. 187-224 et l'étude classique de M. DEVROEDE, *Van schoolmeester tot onderwijzer. De opleiding van de leerkrachten in België en Luxemburg van het eind van de 18de eeuw tot omstreeks 1842*, Louvain, 1970 (Universiteit te Leuven, Werken op het gebied van de geschiedenis en de filologie, 5<sup>e</sup> série, t. 7).

<sup>28</sup> Cité par M. VAN HAMME, *Jean Des Roches (1740-1787)*, dans *Paedagogica Historica*, t. 8, 1968, p. 533.

mène<sup>29</sup>. Une fois de plus on sent ici la tension entre Vienne, voulant intervenir avec fermeté, et Bruxelles, plus réaliste et plus pragmatique.

La réaction de l'Église, pluri-forme et pas du tout monolithique, est difficile à mesurer. Les initiatives de Joseph II dans le domaine de l'enseignement primaire furent mal reçues tout comme sa politique ecclésiastique. Le publiciste Feller, ex-jésuite et éditeur du *Journal Historique et Littéraire*, a décrit la réforme de l'enseignement comme *le comble du despotisme*. L'image qu'il esquisse de la réforme en dit long : *Nos enfants assujettis au même enseignement, aux mêmes principes moraux & physiques, aux mêmes façons d'agir, de parler, d'écrire, de penser, auroient fait à la longue une génération machinale, qui auroit reçu et suivi toutes les impulsions du gouvernement*<sup>30</sup>. Somme toute, il y a très peu d'évaluations explicites de la part des ecclésiastiques. Les mots de Feller indiquent en tout cas que les contemporains ont très bien senti ce basculement dans la formation de l'État moderne.

La polymorphie fascinante de l'Ancien Régime ne se laisse pas serrer dans des schémas simplistes et anachroniques. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, les petites écoles se sont mieux définies. La séparation avec la grande école (l'école latine) devint claire. Cet enseignement a pris forme dans un éventail d'institutions très différentes et difficiles à cerner. Le pouvoir de nommer, de contrôler était exercé par des acteurs variés, comme les seigneurs de village, les échevins, les maîtres des pauvres, les marguilliers, les curés, les doyens et écolâtres, les guildes, et finalement les maîtres d'école eux-mêmes. Les notions « Église » et « État » constituaient dès lors souvent des schématisations trop simples. La politique scolaire du régime autrichien fut le début modeste d'un basculement vers un système d'enseignement globalisé et uniformisé. Auparavant, l'histoire des petites écoles s'inscrivait dans les cultures, traditions et institutions locales qui, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, restèrent très disparates.

---

<sup>29</sup> Cité par E. PUT, *De cleyne schoolen*, p. 63.

<sup>30</sup> *Journal historique et littéraire*, 15 février 1789.